

Interview accordée au magazine tunisien L'Expression

Le 1^{er} mai 2008

Jean-François Coustillière parle de l'Union pour la Méditerranée :

«Le Sud et le Nord seront des partenaires égaux»

Entretien avec le contre-amiral (2s) Jean-François Coustillière, président du Conseil d'orientation d'Horizons Méditerranée¹ (Saint-Tropez - France), spécialiste des questions méditerranéennes

L'Expression : Depuis le dernier sommet européen, le projet d'Union méditerranéenne du président Nicolas Sarkozy semble avoir été vidée de toute sa substance ou de sa spécificité, ayant été renvoyé à sa matrice première, qui est le processus Euromed. Qu'en pensez-vous ?

Jean-François Coustillière : Il est évident qu'aujourd'hui, le projet de l'Union pour la Méditerranée, tel qu'il apparaît après la réunion du Conseil européen du 14 mars 2008, n'a plus exactement la même consistance qu'il avait dans la définition du discours de février 2007 du candidat Sarkozy à la présidence de la République française. Dans ce discours, l'Union méditerranéenne apparaissait, à l'époque, comme une réponse à l'échec du Processus de Barcelone rassemblant les seuls riverains de la Méditerranée dans un projet d'union, et d'union assez serrée, à caractère politique.

Depuis le 14 mars 2008, il s'agit maintenant d'une initiative qui s'appelle «Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée», tel que cela apparaît dans l'annexe 1 aux conclusions du Conseil européen. Je crois qu'on peut

¹ Horizons Méditerranée est une association, établie à Saint-Tropez, en France, visant à contribuer à l'émergence de conditions susceptibles de favoriser le développement de la sécurité, de la sérénité, du respect mutuel et de la prospérité dans l'espace méditerranéen

imaginer – on verra ce qui se passera le 13 juillet [au sommet méditerranéen, ndlr] – que cette Union pour la Méditerranée deviendra une composante du Processus de Barcelone et qu'à ce titre, elle intégrera effectivement non plus les seuls pays riverains de la Méditerranée mais l'ensemble des pays de l'Union européenne et des pays riverains. C'est la première différence.

Ceci étant, il est certain que par rapport au Processus de Barcelone, l'apport de cette Union pour la Méditerranée, telle que l'a souhaitée le Président Sarkozy, tient dans la volonté de redynamiser le Partenariat. Parmi les points qui nous paraissent très novateurs et très importants il y a certes la double présidence, mais surtout le secrétariat. Ce secrétariat léger et partagé entre le Sud et le Nord, me semble une proposition essentielle qui préjuge, je l'espère, d'un réel partenariat entre le Sud et le Nord. Il s'agit d'établir un partenariat égal, entre membres égaux et non plus une démarche dominée par la Commission européenne et les institutions de l'Union européenne qui, d'une certaine façon, ont confisqué le Processus de Barcelone.

Puis, enfin, c'est la volonté du Président Sarkozy, dans cette Union pour la Méditerranée – que je vois, moi, comme un instrument du Processus de Barcelone – de travailler sur des dossiers très concrets avec obligation de réussite entre un petit nombre de pays volontaires, s'inspirant de la procédure des coopérations renforcées de l'Union européenne mais dans un cadre euro-méditerranéen, avec sans doute des conditions moins contraignantes que celles aujourd'hui prévues dans les accords d'association du PB ou les plans d'action de la PEV.

Vous pensez aux conditions politiques ?

Par exemple.

Et quels sont ces dossiers concrets ?

Pour l'instant, la cellule de l'Elysée en charge et les institutions européennes se concertent sur ces dossiers avant de les soumettre aux partenaires du Sud. Pour ma part, j'ai été conduit, au titre de président du Conseil d'orientation d'Horizons Méditerranée² à présenter, à cette cellule, les conclusions de travaux que nous avons conduits à ce sujet en novembre 2007. L'association a également réuni un nouveau groupe de travail sur le projet d'Union pour la Méditerranée en avril 2008, toujours à Saint-Tropez, sous la direction du président de l'association le député Jean Michel Couve.

Nous nous efforçons ainsi avec un groupe d'experts et notre Conseil de contribuer à la conception d'un certain nombre de ces dossiers et à proposer de nouveaux thèmes.

Aujourd'hui le projet est donc dans une phase d'identification et d'élaboration des dossiers qui constitueront les premières actions concrètes de l'Union pour la Méditerranée, après validation par les partenaires volontaires

Qu'est ce qu'il peut y avoir comme dossiers ? Selon les informations que je détiens, il semblerait que soient plus particulièrement étudiés la distribution de l'eau potable dans les pays du Sud, mais aussi la surveillance des mouvements sismiques en Méditerranée, la dépollution de la Méditerranée, un centre de coordination des missions de protection civile (lutte contre les incendies ou les catastrophes naturelles), les autoroutes maritimes, la formation professionnelle etc .. Dans la plupart des cas, il s'agit de développer des capacités communes ou tout au moins d'optimiser et de mutualiser la coordination entre les moyens

- ² Le Conseil d'orientation est constitué de : Elie Barnavi, Mustapha Benchenane, Jean-Paul Chagnollaude, Christian Chesnot, Jean-François Coustillière, Jean-François Daguzan, Dominique David, Jean-Paul Fitoussi, Jean-Paul Jessé, Pierre Lafrance, Eberhard Rhein, Antoine Sfeir, Giovanna Tanzarella, Catherine Wihtol de Wenden,

existants, pour répondre vite et efficacement, en coopération, à des besoins identifiés comme communs aux riverains de la Méditerranée.

Tous ces dossiers sont, à l'heure actuelle, à l'étude à Paris en relation avec certains pays au Nord et au Sud. Une fois que ces idées seront confirmées et clarifiées, elles seront vraisemblablement soumises aux différents sherpas des pays membres de l'Union pour la Méditerranée pour qu'ils en étudient à la fois l'intérêt pour leur pays et la faisabilité. Devraient finalement être retenus ceux de ces dossiers qui auront recueillis l'adhésion et la mobilisation d'un nombre suffisant de pays volontaires.

Prenons le cas de la surveillance des mouvements sismiques. Vers la mi-mai ou le début juin, une réunion permettra de définir quels sont les pays qui sont intéressés par cette initiative. Imaginons que ces pays soient l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, la Syrie, la Grèce et la Turquie mais aussi l'Italie, la France, Malte et l'Espagne. Et bien, on peut penser que ces pays se réuniront et chercheront à la fois les modalités de conduite du projet et ses modes de financement, qui ne proviendront pas forcément de l'Union européenne. Une procédure sera sans doute fixée pour valider, en relation avec les institutions de l'Union européenne et les autres pays membres, la « labellisation Union pour la Méditerranée ». Le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée prendra alors en charge le dossier tandis que les pays volontaires lanceront la réalisation du projet dans un partenariat réel. Le secrétariat, dont on ne connaît pas aujourd'hui les attributions, pourrait sans doute suivre l'évolution du projet afin de rendre compte de ses progrès dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée..

Cette description d'un fonctionnement possible est aujourd'hui purement spéculative car nous ne connaissons pas les propositions nécessaires³ à la

³ Voir annexe 1 des conclusions du conseil européen du 14 mars 2008

définition des modalités du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » que la Commission européenne a été chargée, par le Conseil du 14 mars 2008, de présenter lors du sommet qui se tiendra à Paris le 13 juillet 2008. Néanmoins elle permet d'imaginer comment les choses pourraient se passer concrètement et d'en confirmer le réalisme.

Tous les dossiers pourraient être traités ainsi. Pas forcément avec les mêmes pays, pas au même rythme, mais en fonction des besoins.

La Commission européenne sera donc un passage obligé ?

La Commission européenne devrait être membre du Secrétariat. A ce titre, elle sera informée, mais ne prendra pas la décision. En revanche, si la Commission européenne était conduite à émettre un avis négatif sur un dossier il y a de fortes chances pour qu'il n'y ait pas de financement européen. Si elle donnait un avis positif, il sera sans doute possible d'avoir accès à des financements européens. Sur la distribution de l'eau potable, par exemple, il existe déjà des budgets et des initiatives de l'Union européenne. Si un projet dans ce domaine est appuyé par six, sept ou huit pays, en complément des actions de l'Union européenne et qu'il semble productif, intelligent et organisé, la Commission pourra peut-être soutenir une contribution européenne.

On pourrait penser que pour faire vivre le processus Euromed, l'Union pour la Méditerranée va être appelée à se concentrer sur des projets concrets et à «zapper» les questions politiques ?

Complètement. Mais ce sont les pays partenaires eux-mêmes qui, dans la mise en place de tel ou tel projet concret, décideront (ou non) de «zapper» la

dimension politique. Si, par exemple, sur un projet concret, Israël veut jouer le jeu, pourquoi pas ? Si l'Algérie et le Maroc jouaient le jeu sur un projet relatif à la pollution, c'est à eux de dire qu'ils y participent en dépit de leur différend sur la question du Sahara occidental.

Si, à propos d'un dossier technique, l'intérêt partagé est plus important ou plus urgent que le règlement du différend, il appartiendrait aux pays concernés de se déterminer et de décider de leur participation. Il est sans doute des besoins urgents qu'il convient de satisfaire sans attendre la résolution des crises et conflits, aussi dramatiques qu'ils puissent être. En tout état de cause la décision appartient aux seuls partenaires et il est exclu dans la démarche du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » d'imposer quoi que ce soit.

Je crois que l'idée est bonne. Personnellement, j'y crois beaucoup parce que j'ai suivi le fonctionnement du 5+5 dans sa dimension défense et sécurité, qui est très efficace et qui permet de mettre en place des projets concrets. Ce sont autant d'étapes pour aller vers quelque chose de plus large, plus tard.

Pour l'instant, faisons ce qui est possible de faire entre nous et ne forçons pas la main de ceux qui ne veulent pas s'associer tout de suite à nous.

Le sommet du 13 juillet sera-t-il le moment décisif pour le démarrage effectif de l'Union ?

Oui et non, le 13 juillet, sera sans aucun doute un moment symbolique, l'acte de naissance de l'Union pour la Méditerranée. Il sera possible de constater quels pays sont présents et ceux qui ne le seront pas. Des dossiers, soutenus par certains partenaires seront certainement présentés. Le processus pourra donc s'engager sur des bases concrètes.

Cependant, il est prévu que la Commission présente à cette occasion les modalités de fonctionnement. Il est donc très probable que les organes prévus ne

seront pas encore établis. L'Union pour la Méditerranée ne démarrera réellement que lorsque ces instruments seront mis en place.

Il y a donc déjà des concertations avec les pays du Sud sur des dossiers précis ?

Il y a d'abord un gros travail franco-français complété par des relations régulières et étroites avec les institutions européennes. Il y a aussi des échanges continuels entre les membres de la cellule de l'Elysée, dirigée par l'ambassadeur Alain Leroy et en charge du dossier, avec des représentants de tous les pays susceptibles d'être concernés. Les membres de cette cellule, ainsi que d'autres personnalités ayant des responsabilités plus politiques, ont effectués de très nombreux déplacements dans tous les pays du Sud.. Les nombreux responsables, qui s'appliquent à approfondir le contenu des projets, sont en contacts avec leurs partenaires européens et méditerranéens. Un réseau d'ambassadeurs désignés par chacun des pays concernés travaille, sur l'Union pour la Méditerranée.